

Solicitation 1000237852 Q & A 3 / Sollicitation 1000237852 Q & R 3

French will follow.

Question:

General Question: Many chairs are identified as requiring a a plastic mesh for both the seat and the back. This is a contradictory identifier. If disinfection capability is a key goal of a particular chair, then all versions of any mesh or perforated material/substance or porous fabric should be avoided because it is impossible to fully disinfect the chair due to all openings/perforations. Essentially, it is physically impossible to disinfect a chair with multiple perforations using standard office cleaning practices for disinfecting public spaces. A cleaner could never regularly properly disinfect a chair using standard cleaning methods because mechanically a cleaning rag cannot properly clean all openings/perforations in any kind of mesh.

As proof of this, one merely has to look at products approved for the healthcare industry that must be able to fully disinfect furniture. There are no products that are “mesh style” or perforated. The only way to properly disinfect a chair is to use a fabric or vinyl tested and certified to be cleanable with disinfectants (such as diluted bleach). The best and easiest option to disinfect option is a healthcare grade vinyl.

Most manufacturer have several options for fabric and vinyl that can be fully disinfected using standard cleaning practices.

Would Health Canada amend the requirements to fabrics or vinyl that are certified to be disinfect-able using standard cleaning methods? For side chairs, non-perforated hard plastic would be the best options for disinfections. It is surprising that Health Canada (given that is is Health Canada) would not have already identified the current requirement as unacceptable based on the stated goal of purchase chairs that can be disinfected.

Answer:

Health Canada is changing their requirement to accept healthcare grade vinyl only.

FRENCH:

Question:

Question générale : De nombreuses chaises sont identifiées comme nécessitant un tissu de maille en plastique pour le siège et le dossier. Ceci est un identifiant contradictoire. Si la capacité de désinfection est un objectif clé d'une chaise particulière, alors toutes les versions de tout maillage ou matériau/substance perforé ou tissu poreux doivent être évitées car il est impossible de désinfecter complètement la chaise en raison de toutes les ouvertures/perforations. Essentiellement, il est physiquement impossible de désinfecter une chaise avec de multiples perforations en utilisant les pratiques de nettoyage de bureau standard pour désinfecter les espaces publics. Un nettoyeur ne pourrait jamais correctement désinfecter régulièrement une chaise en utilisant les méthodes de nettoyage standard, car mécaniquement, un chiffon de nettoyage ne peut pas nettoyer correctement toutes les ouvertures/perforations dans n'importe quel type de maille.

Pour preuve, il suffit de regarder les produits approuvés pour le secteur de la santé qui doivent pouvoir désinfecter complètement les meubles. Il n'y a pas de produits de type "maille" ou perforés. La seule façon de bien désinfecter une chaise est d'utiliser un tissu ou un vinyle testé et certifié pour être nettoyable avec des désinfectants (comme l'eau de javel diluée). L'option la meilleure et la plus simple pour désinfecter est un vinyle de qualité médicale.

La plupart des fabricants ont plusieurs options pour le tissu et le vinyle qui peuvent être entièrement désinfectés en utilisant les pratiques de nettoyage standard.

Est-ce que Santé Canada modifierait les exigences relatives aux tissus ou au vinyle certifiés pouvant être désinfectés à l'aide de méthodes de nettoyage standard ? Pour les chaises latérales, le plastique dur non perforé serait la meilleure option pour la désinfection. Il est surprenant que Santé Canada (étant donné qu'il s'agit de Santé Canada) n'ait pas déjà identifié l'exigence actuelle comme inacceptable sur la base de l'objectif déclaré d'acheter des chaises qui peuvent être désinfectées. »

Réponse:

Santé Canada modifie son exigence d'accepter uniquement le vinyle de qualité médicale.